

# Conférence débat : Le harcèlement en milieu scolaire. Comment le repérer ? Comment agir ?

3 ou 4 ADOLESCENTS  
SE SUICIDERAIENT CHAQUE ANNÉE  
À CAUSE DU CYBER-HARCELEMENT

22%  
DES ENFANTS HARCELÉS  
N'EN PARLENT À PERSONNE

1 ENFANT SUR 10 EST VICTIME  
DE HARCELEMENT À L'ÉCOLE.



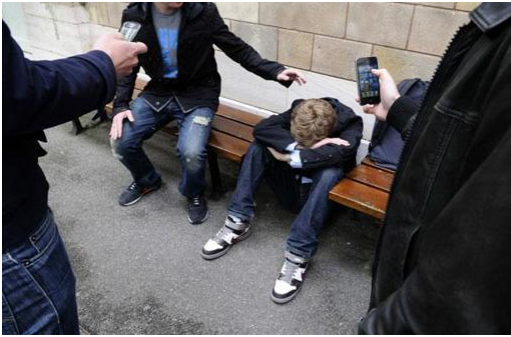
POUR CERTAINS,  
C'EST SEULEMENT  
POUR RIGOLER

Le harcèlement,  
si on n'en parle pas,  
ça ne s'arrête pas

*La lutte contre le harcèlement scolaire implique un accompagnement des enfants, des parents et des personnels socio-éducatifs. Comment identifier ce phénomène ? Comment amorcer un dialogue fécond auprès des personnes impliquées ? Alors que le harcèlement en milieu scolaire touche plusieurs centaines de milliers d'élèves à travers la France, le public doit être informé, orienté pour lutter contre ces violences du quotidien.*

*C'est la mission que s'est donnée l'association nîmoise ALPHÉ (Association de Lutte et de Prévention contre le harcèlement à l'école). Dans le cadre des matinées de l'UDAF, la présidente Gabriela CAIRO, accompagnée de Christelle TOUBERT, psychologue, et de Karline GABORIT, avocate, aborderont ce phénomène sous ses divers aspects. Comprendre le harcèlement, acquérir des méthodes et des réflexes au quotidien.*

# Le harcèlement scolaire : définition et processus



## définition :

Il s'agit de violences répétées, de forme verbale, psychologique ou physique, La notion de répétition est essentielle.

Lorsqu'un élève ne se sent pas en sécurité à l'école, c'est souvent parce qu'il est victime de violence. Cette violence peut provenir de préjugés sur son physique ou ses origines, sa façon de s'habiller ou de parler, ses activités, etc.

## Il y a harcèlement quand :

★ Les agressions sont répétitives avec une intention de nuire et que la victime se trouve dans l'incapacité de se défendre. Les violences s'inscrivent dans la durée.

★ Quand les relations entre l'agresseur/les agresseurs et la victime est asymétrique (cela implique automatiquement une situation de domination).

## Le processus :

Le plus souvent il y avait une relation d'amitié entre le harceleur et le harcelé. Pendant cette phase la victime est mise en confiance et séduite, puis un jour tout change.

A ce moment là la victime a un sentiment de culpabilité (c'est de ma faute, qu'est ce que j'ai fais, ils étaient si gentils avec moi...)

→ Impact psychologique sur la victime

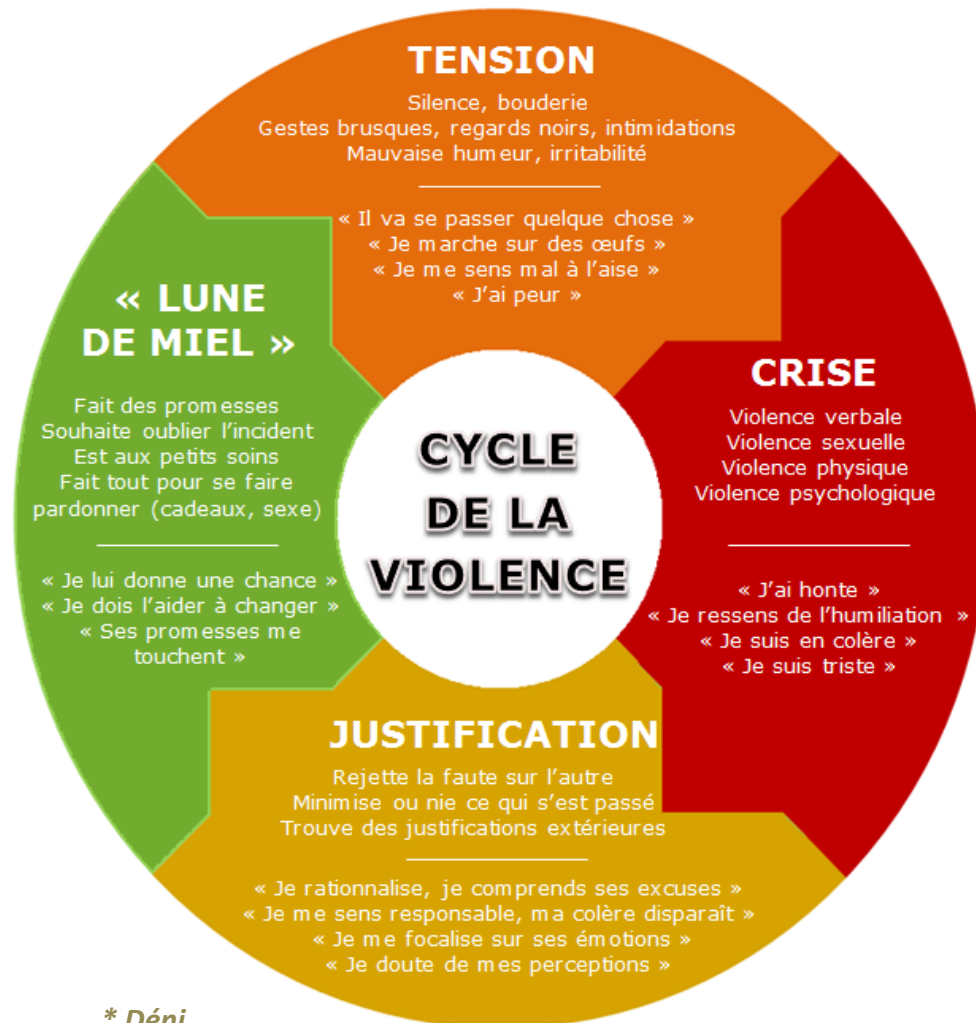
Lorsque les actes sont enfin visibles, graves et manifestes cela signifie que le processus est déjà en place depuis plusieurs mois et on ne l'a pas vu venir.

# □ Le cycle de la manipulation/violence

\* *Besoin pulsion*

\* *Tension*

\* *Peur, stress, vulnérabilité*



\* *Manipulation*

\* *Phase de séduction*

\* *Encrage émotionnel*

\* *Défoulement*

\* *Agression*

\* *Outrage*

\* *Déni*

\* *Transfert des responsabilités : le harceleur se victimise quand il est démasqué,*

\* *Trouve des excuses « il l'a cherché »*

## Qui est/sont les harceleurs ?

- ★ L'élève agresseur y trouve des avantages (recherche de pouvoir, de popularité...)
- ★ Il aime le pouvoir
- ★ Est membre d'un groupe
- ★ A une personnalité dite « toxique » (oblige ses camarades à harceler un autre, c'est un meneur)
- ★ Impulsif, agressif, frustré...
- ★ C'est un comportement et non un trait de caractère.

## Qui est la victime ?

Aucun profil type de victime ne peut être établi. Le harceleur se nourrit « de failles »,  
La violence peut provenir de préjugés ou de non acceptation de la différence et peut porter sur le physique, ou les origines, la façon de s'habiller ou de parler, les activités, la coiffure ou la couleur de cheveux ... etc.

## Quelles conséquences sur les victimes ?

Le harcèlement fait des ravages à trois niveaux :

★ Le premier domaine où s'expriment les difficultés est le **domaine scolaire**. Ça peut être un signal d'alerte (chute des résultats scolaires)

★ **le harcèlement fragilise psychiquement** et particulièrement si les agressions ont lieu plusieurs fois par jour. Le stress, la perte de confiance, l'angoisse, l'impression d'être nul(le) viennent contribuer à la perte des repères, allant pour certains jusqu'au suicide.

★ **Enfin, le corps s'exprime face à ces agressions** : le sommeil, l'appétit sont perturbés. Avant chaque départ à l'école/au collège ce sont les maux de ventre et de tête qui arrivent etc.... au point parfois d'engendrer une phobie scolaire.

Plus la situation de harcèlement aura duré, plus le harcelé pourra être fragilisé, plus tard dans sa vie d'adulte. Ce n'est pas juste un problème d'ados au collège !

En fonction de la personnalité de chacun, l'expression de ce traumatisme (car c'en est un !) va se focaliser de manière différentes : pour les uns ce sera d'éternelles **plaintes somatiques** (des bobos plus ou moins graves mais en permanence), pour d'autres plutôt **une difficulté à se sentir heureux et confiant** (des états proches de la dépression avec des idées noires), **des difficultés à nouer des relations avec les autres** (perte de confiance en soi et en les autres), et pour d'autres encore l'éternelle impression d'avoir comme unique moyen de communication la violence et l'humiliation...

Se reconstruire après un épisode de harcèlement prend du temps, c'est pourquoi **victime, témoin, ou harceleur, le plus important est d'en parler au plus vite pour se protéger, pour protéger celui qui est en danger.**

## Le harcèlement scolaire n'est pas un conflit

- ✱ Le harcèlement est un dérapage organisé, pensé, qui vise à faire du mal ou nuire.
- ✱ C'est une stratégie, un projet de destruction
- ✱ Dans le cas de harcèlement il est rare que les autres reconnaissent leur torts

## Les formes du harcèlement :

Le plus souvent, il s'agit d'insultes et de racket. Mais d'autres situations relèvent également du « harcèlement » :



**harcèlement moral** : dénigrement sous couvert de l'humour au début puis de plus en plus poussé : moqueries, surnoms méchants, insultes, culpabilisation, menaces.



**harcèlement physique** : lorsqu'on reçoit des coups ou que l'on se retrouve souvent mêlé – sans le vouloir - à des bagarres, lorsqu'on est victime de violence physique.



**stratégie d'isolement** : isolement de la victime en lui faisant une fausse réputation, indifférence du groupe,.



**harcèlement d'appropriation** : le racket en fait partie car c'est le vol de biens (objets ou argent) qui nous appartiennent ;

**harcèlement sexuel** : lorsqu'une personne cherche à embrasser, déshabiller ou toucher une autre personne contre sa volonté et de manière répétée.

## Les témoins sont-ils complices ?

Sans « spectateur » le harcèlement cesse ou son impact diminue.

**Le comportement des autres élèves joue également un rôle important dans le sentiment d'isolement d'un enfant harcelé :**

**le spectateur passif** ne participe pas directement aux violences, mais il ne s'y oppose pas ou fait semblant de les ignorer. Par peur de devenir victime à son tour, il préfère ne pas attirer vers lui l'attention de l'agresseur.

**le spectateur actif** encourage les situations de harcèlement ou y participe. Colportant des rumeurs, s'associant aux moqueries ou à des actes de violence, il veut affirmer son statut et son appartenance au groupe.



### Le témoin peut faire le choix de :

- ★ Dénoncer les faits auprès de l'adulte
- ★ Porter secours à la victime
- ★ Garder le silence (souvent il est menacé)

**Dénoncer le harcèlement ce n'est pas vouloir porter préjudice au harceleur mais AIDER LA VICTIME.**

**La non dénonciation constitue une non assistance à personne en danger > le témoin commet un délit.**

La lutte contre le harcèlement scolaire concerne tout le monde : les jeunes (victimes, harceleurs ou témoins), les parents et la communauté éducative. Face à ce phénomène, il faut agir ensemble et rapidement afin d'éviter une escalade de la violence.

Lorsqu'un enfant est victime ou témoin de harcèlement, que ce soit dans le cadre scolaire ou non (sur les réseaux sociaux, par exemple), il faut prévenir un adulte au plus vite, parents ou membres de la communauté éducative. Un élève témoin d'actes violents à l'école peut également intervenir tout de suite si ce n'est pas dangereux et s'il ne risque pas d'être victime de violence à son tour.

L'essentiel est de ne pas laisser tout seul un enfant victime de harcèlement : aller vers lui, le soutenir et le rassurer est une manière de lutter contre l'isolement des victimes, mais aussi contre toute forme de violence en milieu scolaire.

## Pourquoi est-il difficile de reconnaître un élève harcelé ?

Il est parfois difficile de reconnaître une situation où un élève est harcelé, car **le harceleur agit de façon cachée et les formes que peut prendre le harcèlement sont souvent interprétées comme de simples chamailleries d'enfants.**

Les adultes ne s'attardent pas toujours ou pas assez sur certains phénomènes de micro-violence, car ils sont considérés comme banals, voire « normaux » dans le cadre des relations entre jeunes et moins jeunes.

Or, selon l'enquête menée par E. Debarbieux en 2011, un élève de collège sur 10 rencontre des problèmes de harcèlement.

**Les victimes n'osent pas en parler** aux parents ou professeurs de peur de décevoir ou encore par crainte des représailles.

Souvent **le parent ne parvient pas à détecter** les signes de harcèlement.

**Le vrai problème c'est la non prise en considération de la plainte de l'élève par l'enseignant, le directeur qui traite parfois les situations avec légèreté.**

## Comment détecter les signes de Harcèlement, ce qui doit nous mettre la puce à l'oreille ?

- \* L'enfant à peur
- \* Ne veut plus aller à l'école
- \* Angoisses, terreurs nocturnes
- \* Perte d'appétit
- \* Maux de ventre, maux de tête
- \* Pleurs récurrents
- \* Mutisme
- \* Devient violent, agressif dans la sphère familiale

Des les 1ers signes il faut appeler au secours ! Aider l'enfant à aller vers l'adulte.





# Le délit de Harcèlement :

Avant la loi du [LOI n°2014-873 du 4 août 2014 - art. 41](#) , le code pénal sanctionnait les faits de harcèlement moral **uniquement dans le cadre du travail ou au sein du couple**. Avec le nouvel article [222-33-2-2 du code pénal](#), **tout fait de harcèlement est punissable**.

Le harcèlement vécu au sein de l'école peut donner d'abord lieu à un conseil de discipline, puis si cela ne suffit pas, à une procédure devant la justice.

Art, 222-33-2-2 Code pénal.

Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale **est puni d'un an d'emprisonnement et 15,000€ d'amende**.

**Ces sanctions sont doublées en cas de circonstances aggravantes , quand les violences sont commises :**

- > sur un mineur de moins de 15 ans
- > sur une personne vulnérable (handicap...)
- > qu'elle entraînent une 1 ITT > 8 jours
- > quand le(s) harceleur(s) utilisent le cyber harcèlement (téléphonique, internet...)

**Si le harcèlement est commis en milieu scolaire la peine est doublée et est puni de 2 ans d'emprisonnement .**

Les sanctions sont triplées en cas de cumul de circonstances aggravantes.

Par contre il faut que des preuves de harcèlement soient apportées par la victime car en justice, c'est la présomption d'innocence qui prime.

## Les autres délits :

- ★ La provocation au suicide Art 233-13-cp
- ★ La menace Art 222-17-cp > Amende
- ★ Les appels téléphoniques malveillants Art 16 > puni d'un an d'emprisonnement
- ★ Diffamation non publique Art R621-1 cp



# Harcèlement scolaire : La procédure judiciaire

## 1/ FAVORISER LA COMMUNICATION :

Dans un premier temps il faut essayer d'en discuter avec le parent du harceleur, qui peut permettre de mettre un terme au harcèlement, encore faut-il que le parent reconnaisse que son enfant puisse ne pas être « le gentil enfant rêvé ».

## 2/ L'OBLIGATION D'ALERTER :

Il faut alerter l'enseignant, le directeur de l'établissement scolaire des faits sans attendre afin qu'ils propose des solutions.

## 3/ DEPOSER UNE PLAINTE :

Si la réponse apportée par l'établissement scolaire ne suffit pas et que la situation continue, il faut porter plainte auprès du commissariat pour **harcèlement en milieu scolaire**.

*Pour que le dépôt de plainte ne soit pas classé sans suite par le Procureur de la République, il faut apporter le plus d'éléments possibles pour prouver vos dires. Ainsi, notez de manière détaillée ce qu'on vous a dit ou fait en précisant les endroits où cela s'est passé, les jours, les heures, les personnes présentes. Tentez également de recueillir des témoignages, des certificats médicaux... Si le jeune est majeur il peut faire ces démarches seul.*

*> Cette étape est difficile à franchir pour beaucoup car c'est traumatisant pour la victime, que cela fait peur de déclencher ce processus.*

## 4/ LE SIGNALEMENT : La levée du secret professionnel

En cas de harcèlement le corps enseignant, les fonctionnaires, les médecins/infirmières ont le devoir de faire un signalement (courrier au procureur de la république ou informer un professionnel de l'ASE >Information préoccupante), car dans le cas contraire il y a non assistance à personne en danger ou non dénonciation de crime.

En cas d'absence de preuve, il n'y a pas de poursuite du professionnel pour dénonciation calomnieuse (article 40)

# Le protocole de traitement : Comment les professionnels peuvent-ils prévenir le harcèlement ?

\* Responsabiliser les harceleurs : les aider à s'excuser et à réparer.

\* La méthode PIKAS : utilisée avec succès en Finlande, en Australie et au Canada, cette méthode a été créée et développée en Suède par le psychologue Anatole Pikas. Elle consiste en une série d'entretiens individuels avec les élèves ayant pris part au harcèlement et au cours desquels on recherche avec eux ce qu'ils pourraient eux-mêmes mettre en œuvre pour que le harcèlement cesse.

\* Mener des actions de sensibilisation : visionner les situation de harcèlement puis ridiculiser le harceleur. Permettre aux enfants de comprendre ce qu'est le harcèlement grâce à la mise en place de formation avec des outils pédagogiques adaptés.

Guide pratique pour  
lutter contre  
le cyber-harcèlement  
entre élèves

